

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE VIARMES-ASNIERES SUR OISE

Siège Social : Mairie de Viarmes (95270)

Procès-verbal de la séance du 6 février 2025

*Date de Convocation : 31 janvier 2025

*Date d’Affichage : 31 janvier 2025

*Nombre de membres en exercice : 6

*Présents : 5

*Votants : 5

L’An deux mille vingt-cinq,

Et le jeudi 6 février à 14h00 minutes, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. Viarmes/Asnières-sur-Oise,

Légalement convoqué le 31 janvier 2025, s’est réuni sous la présidence de Monsieur Eric THERRY, Président, dans la salle habituelle des délibérations.

Etaient présents : Eric THERRY, Président ; Pascal MARTIN, Vice-Président ; Olivier DUPONT, délégué titulaire de Viarmes ; Jacques LETELLIER, délégué titulaire d’Asnières-sur-Oise ; Serge LOPEZ, délégués titulaires d’Asnières-sur-Oise, Michel BRAULT délégué suppléant d’Asnières-sur-Oise.

Absente excusée : Sophie BACQUET, déléguée titulaire de Viarmes.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024
2. Débat d’orientation budgétaire (DOB)
3. Autorisation d’engager et mandater des crédits d’investissement par anticipation du vote du budget 2025

Présentation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024

Aucune remarque.

Délibération N°1/7.1.1-2024 : Débat d’orientation budgétaire (DOB)

Monsieur le Président précise qu’en vertu de l’article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Président indique que le débat d’orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Vu le rapport annexé comprenant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l’évolution prévisionnelle et l’exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l’unanimité :

- **PRENDS ACTE** que le débat d’orientation budgétaire 2025 a eu lieu sur la base du rapport annexé

- **APPROUVE** les orientations budgétaires telles que décrites dans le rapport de présentation du D.O.B. 2025 annexé à la présente délibération, et débattues lors de la présente séance,

- **DEMANDE** au Président de préparer le budget 2025 selon les orientations débattues,

- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à cette décision.

Délibération N°2/7.1.5 – Autorisation d'engager et mandater des crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2025

Monsieur le Président propose d'engager et mandater des crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2025, pour des besoins d'investissement nouveaux non budgétés au titre de l'exercice budgétaire précédent, et ne pouvant donc pas figurer en restes à réaliser du dit exercice N -1,

D'autoriser le Président ou le vice-président à ouvrir par anticipation au budget 2025, des crédits budgétaires dans la limite de 25 % du montant des crédits d'Investissement budgétés au titre de l'exercice 2024 ; étant précisé que ces crédits seront ensuite repris au budget 2025, conformément au tableau ci-dessous.

Chapitre M57	Crédits votés au BP 2024	RAR 2023 inscrits au BP 2024	Crédits ouverts au titres de DM votées en 2024	Montant total	Crédit pouvant être ouverts
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 079 517,44 €	50 740,00 €	0,00 €	1 028 777,44 €	257 194,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président ou le vice -président à ouvrir par anticipation au budget 2025, des crédits budgétaires dans la limite de 25 % du montant des crédits d'Investissement budgétés au titre de l'exercice 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h40.

Le Président,

Le Secrétaire,

